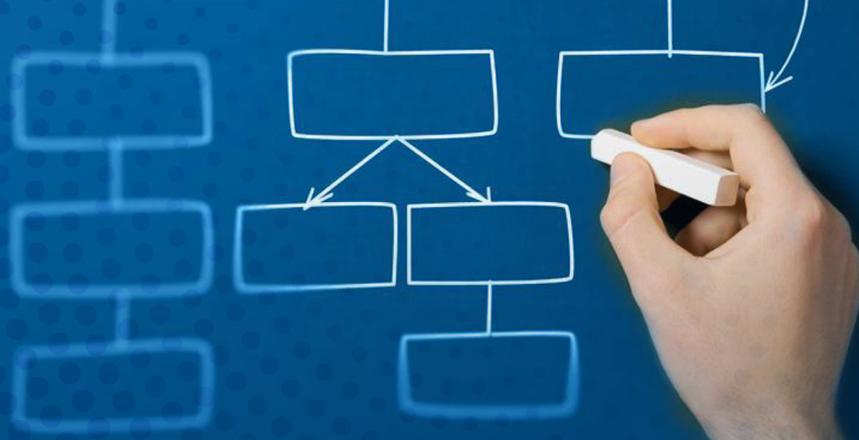


PRENEZ PART AUX DÉCISIONS CONCERNANT LE MILIEU DE VIE DE VOTRE ENFANT



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

QUEL EST LE RÔLE DU CA?

Le conseil d'administration est chargé d'administrer les affaires du centre de services scolaire dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative.

LES MEMBRES DU CA ONT NOTAMMENT POUR RÔLE :

- ▶ D'assurer l'apport d'un soutien adéquat aux écoles et aux centres de formation.
- ▶ De veiller à la pertinence et à la qualité des services éducatifs offerts par le CSS.
- ▶ D'assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières dont dispose le CSS.
- ▶ D'exécuter tout mandat que leur confie le conseil d'administration du CSS, sur la proposition du président visant à informer les membres de ce conseil sur toute question particulière.

QUELS SONT LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AU CA

- ▶ Être le parent d'un élève fréquentant une école du CSSMI.
- ▶ Avoir été élu comme membre parent au sein du CÉ.
- ▶ Avoir été désigné comme représentant d'une école au comité de parents lors de l'assemblée générale.
- ▶ Posséder les qualités prévues et de remplir les conditions d'éligibilité.

POSTES EN ÉLECTION AU PRINTEMPS 2023 :

- Membres parents des **DISTRICTS 3, 4 ET 5**

À PROPOS DE NOTRE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Novateur, engagé et performant, le CSSMI offre des services éducatifs de qualité au sein de son vaste réseau d'écoles publiques et de centres de formation. Grâce aux 9 500 employés répartis dans 80 établissements, toutes les énergies sont déployées pour la persévérance et la réussite des 46 000 élèves.

Centre
de services scolaire
des Mille-îles

Québec